

(19)



(11)

**EP 2 111 775 A2**

(12)

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**28.10.2009 Bulletin 2009/44**

(51) Int Cl.:  
**A47C 17/04 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **09290258.4**

(22) Date de dépôt: **06.04.2009**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR  
HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL  
PT RO SE SI SK TR**

(71) Demandeur: **Ragu, Julien  
45410 Sougy (FR)**

(72) Inventeur: **Ragu, Julien  
45410 Sougy (FR)**

(30) Priorité: **24.04.2008 FR 0802310  
12.11.2008 FR 0806327**

(54) **Fauteuil transformable en lit deux places**

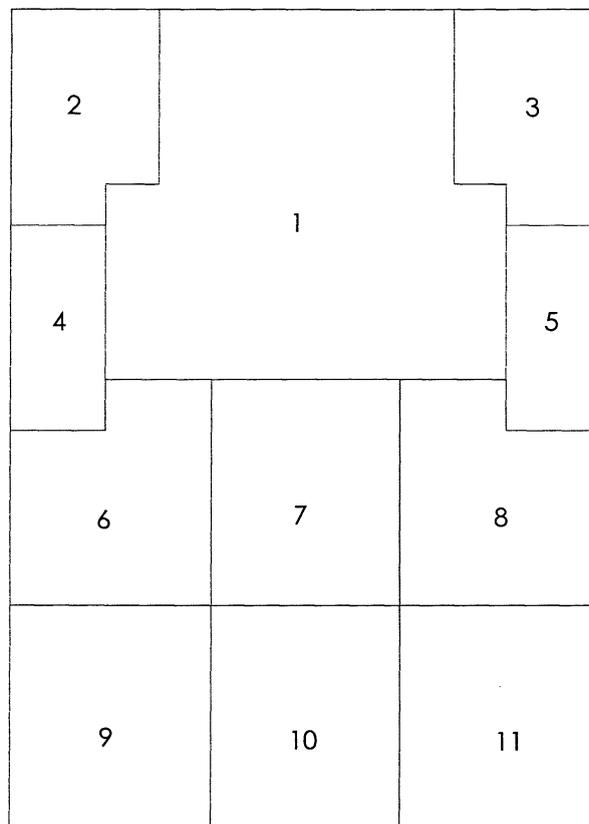
(57) Fauteuil transformable en lit deux places.

L'invention permet à un fauteuil occupant peu d'espace comparativement à un canapé, d'offrir deux places de couchage après transformation.

Il est constitué de différentes pièces aux formes différentes toutes rattachées entre elles par une ou plusieurs autres : la pièce (1) est un renfort du dossier, les

pièces (2) et (3) constituent le dossier, les pièces (6) et (8) forment avec les pièces (9) et (11) les accoudoirs, enfin les pièces (7) et (10) sont l'élévation de l'assise. Ce fauteuil une fois déplié forme avec ces mêmes pièces précédemment citées un matelas.

Le fauteuil selon l'invention est particulièrement destiné à se transformer en lit ou en matelas offrant un couchage à deux personnes.



**FIG. 1**

**EP 2 111 775 A2**

## Description

**[0001]** La présente invention concerne un fauteuil pouvant se transformer en lit d'appoint (matelas) qui puisse accueillir deux personnes.

**[0002]** Il existe déjà nombre de fauteuils transformables, mais ceux-ci n'offrent pas deux places de couchage et les canapés ou sofas pouvant se transformer en lit seront plus encombrant, par conséquent ce fauteuil apportera un gain d'espace à son utilisateur.

**[0003]** Le fauteuil selon l'invention permet de remédier au manque d'espace dans une habitation. En effet la transformation de ce fauteuil (une place) permet un couchage pour deux personnes aux dimensions normalisées. L'invention selon une première caractéristique est constitué de plusieurs pièces qui pourront être à titre d'exemple non limitatif en mousse polyester chacune d'elle enrobées individuellement d'un matériel souple qui pourra être toujours à titre d'exemple non limitatif du tissu.

**[0004]** Selon des modes particuliers de réalisation :

- Les pièces constituant l'invention citées précédemment ont des formes différentes particulières.
- Chacune de celles-ci est reliée à une ou plusieurs autres part différents types de liaisons et ne peut se détaché.
- Un des type de liaison permet à une pièce parallèle à une autre de devenir perpendiculaire à cette même autre.
- Des attaches peuvent êtres prévus afin d'assurer le maintient entre les pièces dans les deux positions de l'invention.

**[0005]** Les dessins annexés illustrent l'invention :

La figure 1 représente l'invention dans sa position lit vue de dessus.

La figure 2 représente un exemple de liaison pivot vue de derrière, où seul les pièces (1), (2) et (3) sont représentées.

La figure 3 représente en vue de gauche, un exemple de liaison particulière appelé secondaire quand l'une des deux pièces concernées par la liaison et en position perpendiculaire par rapport à l'autre, seul les pièces (1) et (7) sont représentées.

La figure 4 représente en vue de gauche, un exemple de liaison particulière appelé secondaire au moment intermédiaire entre la position perpendiculaire et la position parallèle d'une des deux pièces concernées par la liaison par rapport à l'autre, seul les pièces (1) et (7) sont représentées.

La figure 5 représente en vue de gauche, un exemple de liaison particulière appelé secondaire quand l'une des deux pièces concernées par la liaison et en position parallèle par rapport à l'autre, seul les pièces (1) et (7) sont représentées.

La figure 6 représente l'invention en cour de trans-

formation dans sa première étape, en vue de gauche.

La figure 7 représente l'invention en cour de transformation dans sa première étape, en vue de dessus.

La figure 8 représente l'invention en cour de transformation dans sa deuxième étape, en vue de gauche.

La figure 9 représente l'invention en cour de transformation dans sa deuxième étape, en vue de dessus.

La figure 10 représente l'invention en cour de transformation dans sa troisième étape, en vue de gauche.

La figure 11 représente l'invention en cour de transformation dans sa troisième étape, en vue de dessus.

La figure 12 représente l'invention en cour de transformation dans sa quatrième étape, en vue de face.

La figure 13 représente l'invention en cour de transformation dans sa quatrième étape, en vue de dessus.

La figure 14 représente l'invention en cour de transformation dans sa cinquième étape, en vue de face.

La figure 15 représente l'invention en cour de transformation dans sa cinquième étape, en vue de dessus.

La figure 16 représente l'invention en cour de transformation dans sa sixième étape, en vue de face.

La figure 17 représente l'invention en cour de transformation dans sa sixième étape, vue de dessus.

La figure 18 représente l'invention dans sa position fauteuil en vue de face.

La figure 19 représente l'invention dans sa position fauteuil en vue de dessus.

La figure 20 représente l'invention dans sa position fauteuil en vue de gauche.

La figure 21 représente l'invention dans sa position fauteuil en vue de dessus.

**[0006]** En référence à ces dessins, l'invention comporte différentes pièces aux différentes formes (fig.1). La pièce (1) est un renfort du dossier quand l'invention est en position fauteuil et est en forme de T(fig.20). Les pièces (2) et (3) constituent toujours en position fauteuil le dossier et sont en forme de L(fig.18). Les pièces (6) et (8) ont une forme de L et forment avec les pièces (9) et (11) les accoudoirs(fig.18, 19, 20 et 21), cependant ces deux dernières ont une forme rectangulaire. Les pièces (7) et (10) de forme rectangulaire également, sont l'élévation de l'assise (fig.18 et 21).

**[0007]** Les pièces seront chacune d'elle reliées à une ou plusieurs autres soit par liaison pivot (fig. 2 & 3) entre les pièces (1 & 2) ; (1 & 3) ; (2 & 4) ; (3 & 5) ; (6 & 9) ; (8 & 11) et (7 & 10) ou de liaisons particulières qu'on appellera secondaires (1 & 7) ; (7 & 6) et (7 & 8). Ce type de liaison permettra à une pièce adjacente à une autre de passer d'une position parallèle à une position perpendiculaire par rapport à cette deuxième.

- en position fauteuil (fig.4) :

Le tissu (b) de longueur (A1,B1) assurera la liaison entre les pièces (1 et 7), attaché sur les arrêtes partant (sur l'axe z) du point A7 pour la pièce (7) et du point A1 pour la pièce (1). De tel sorte que quand la pièce sera en position verticale le tissu (b) sera tendu et de conséquent empêchera à la pièce 1 de basculer sur la pièce (7) dans l'axe x.

- en position lit (fig.5) :

Le tissu (a) de longueur (E1,B1) assurera la liaison entre les pièces 1 et 7, attaché sur les arrêtes partant (sur l'axe z) du point B7 pour la pièce (7) et sur la ligne partant (sur l'axe z) du point E1 en parallèle à l'arrête partant (sur l'axe z) du point B1 pour la pièce (1). De tel sorte que quand la pièce 1 sera en position horizontale le tissu (a) sera tendu et empêchera tout écartement entre les deux pièces sur l'axe x.

**[0008]** Sera appliqué le même procédé pour les liaisons entre les pièces (7 & 6) et (7 & 8). Les matériaux utilisés à la fabrication de l'invention pourront être différents de ceux cités. (exemple : le tissu pourra être remplacé par du cuir).

La transformation du lit en fauteuil pourra commencer par le rabattement des pièces (2) et (3) sur la pièce (1) ; les pièces (4) et (5) étant attachées à ces deux premières suivront le mouvement et se rabattront également sur la pièce 1. (fig.6 & 7)

**[0009]** Les pièces (4) et (5) pourront maintenant se rabattre sur les pièces (3) et (2) grâce aux liaisons pivot qui les rattachent. (fig. 8 & 9)

**[0010]** On rabattra la pièce (10) sur la pièce (7) grâce à la liaison pivot qui les rattache. (fig. 10 & 11)

**[0011]** Les pièces (6) et (8) s'élèveront en position verticale perpendiculairement aux pièces (7) et (10) grâce aux liaisons secondaires précédemment décrites. Les pièces (9) et (11) les accompagneront dans leur élévation ces deux premières. (fig.12 & 13)

**[0012]** Les pièces (9) et (11) pivoteront sur leur liaisons pivot respectives pour se rabattre sur les pièces (6) et (8). (fig. 14 & 15)

**[0013]** La pièce (1) s'élèvera en position verticale également perpendiculairement aux pièces (7) et (10) toujours grâce à sa liaison secondaire précédemment décrite ; et de conséquent les pièces (2),(3),(4) et (5) l'accompagneront dans cette position verticale. (fig. 16 & 17)

**[0014]** Il suffira alors de rabattre en position horizontale les pièces (4) et (5) sur la pièce (10) pour obtenir l'assise et l'invention en position fauteuil. (fig. 18 & 19)

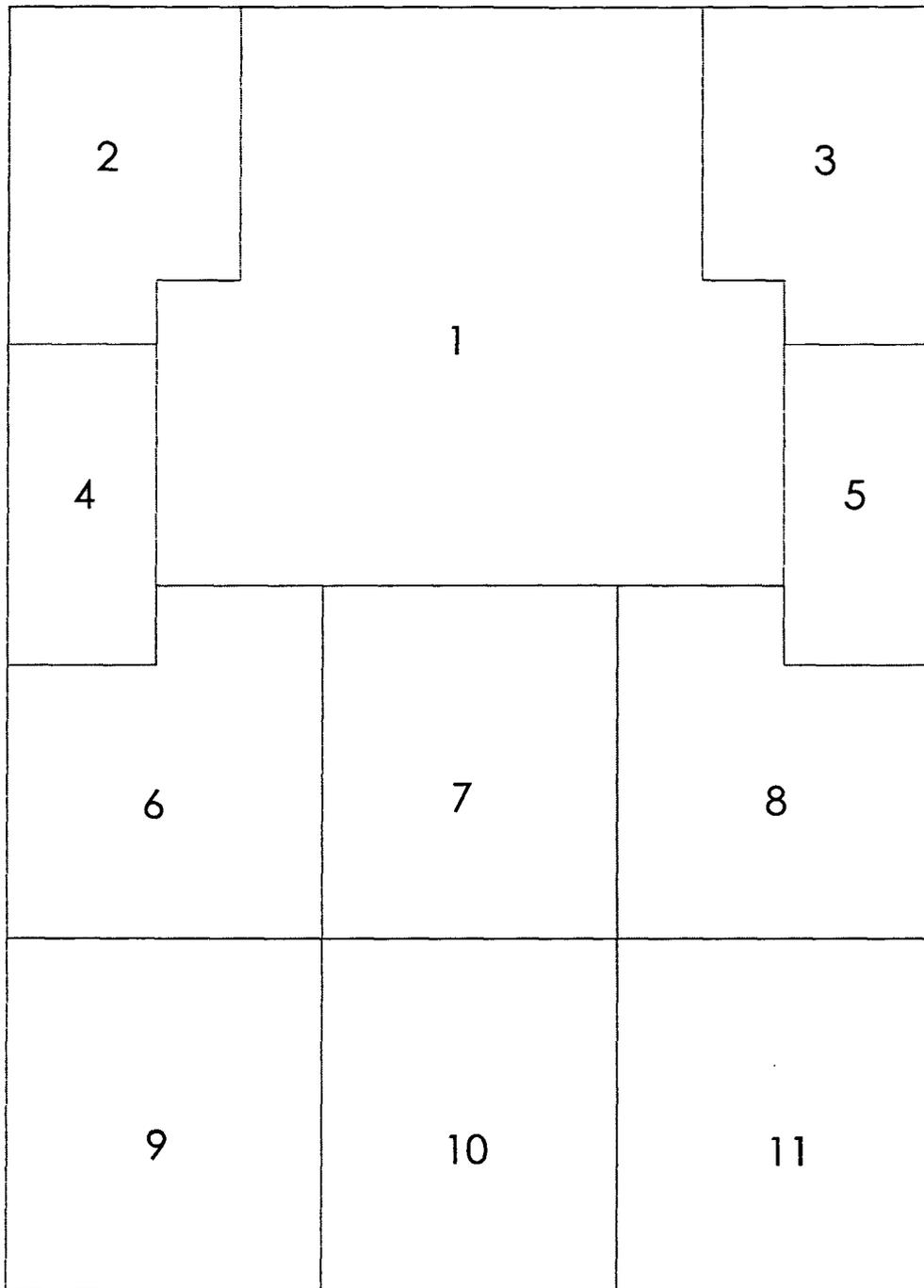
**[0015]** A titre d'exemple non limitatif, l'invention pourra avoir des dimensions de l'ordre de 95cm de longueur, 70cm de largeur et de 90 cm de hauteur en position

fauteuil ; et de 12.5cm de hauteur sur 140cm de largeur et 200cm de longueur en position lit.

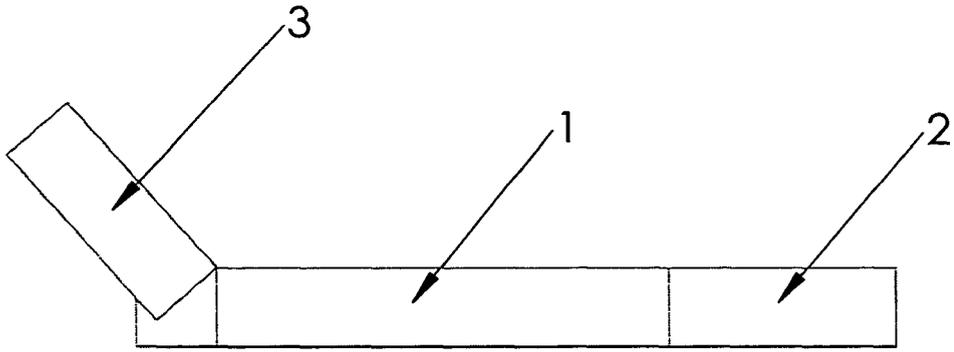
**[0016]** Ce fauteuil selon l'invention est particulièrement destiné à se transformer en lit pouvant accueillir deux personnes.

## Revendications

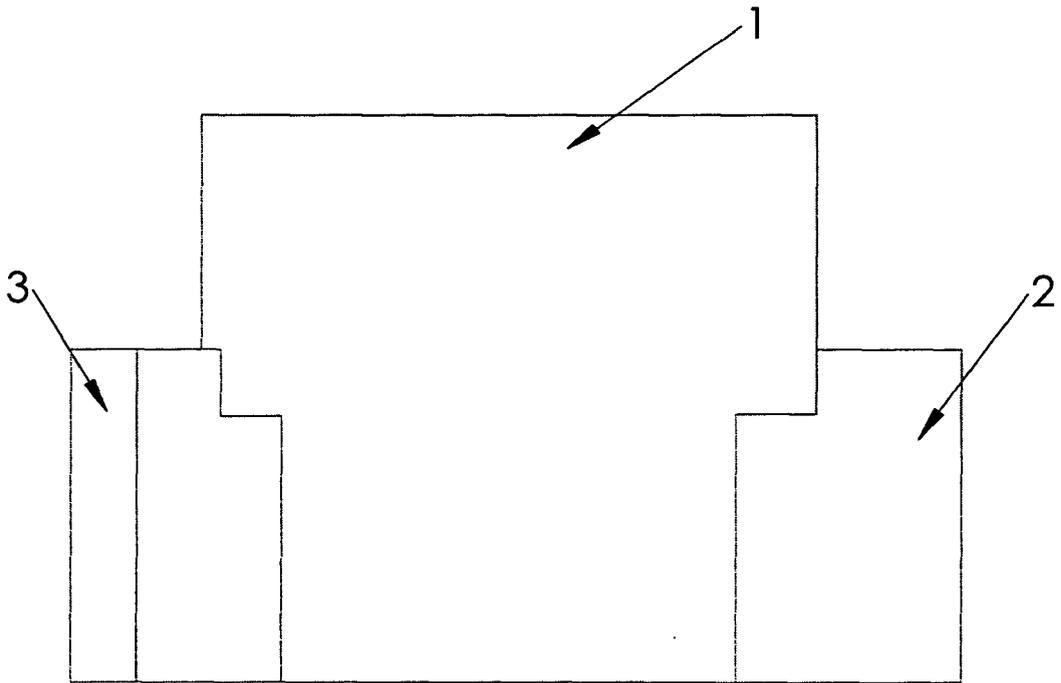
1. Fauteuil une place transformable en lit **caractérisé en ce qu'il** est constitué de onze pièces : sont utilisées comme dossier les pièces (1), (2) et (3) ; comme accoudoirs les pièces (6), (8), (9) et (11) ; et comme assise les pièces (4), (5), (7) et (10), celles-ci sont rattachées chacune par au moins une d'entre elles et forme un lit aux dimensions assez grandes pour accueillir deux personnes lorsque son utilisateur le déplie.
2. Fauteuil selon la revendication 1 **caractérisé par** les formes des pièces qui le constituent de tel sorte que, lorsque que son utilisateur le déplie toutes les pièces forment une surface utile de couchage.
3. Fauteuil selon la revendication 1 ou la revendication 2 **caractérisé en ce que** les liaisons liant les pièces (1 & 7), mais aussi (7 & 6) ou (7 & 8) permettent à une pièce de passer d'une position parallèle à une position perpendiculaire par rapport à une deuxième pièce lié par cette même liaison.



**FIG. 1**



**FIG. 2**



**FIG. 3**

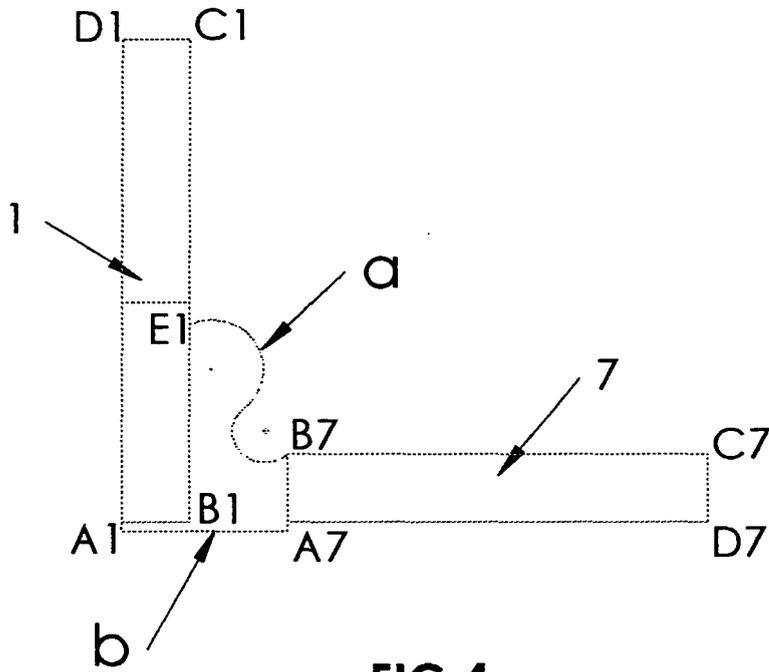


FIG. 4

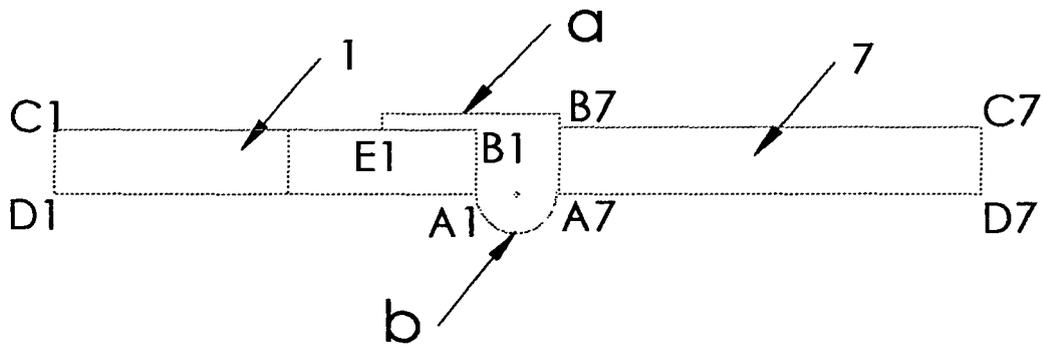
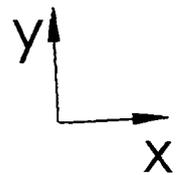
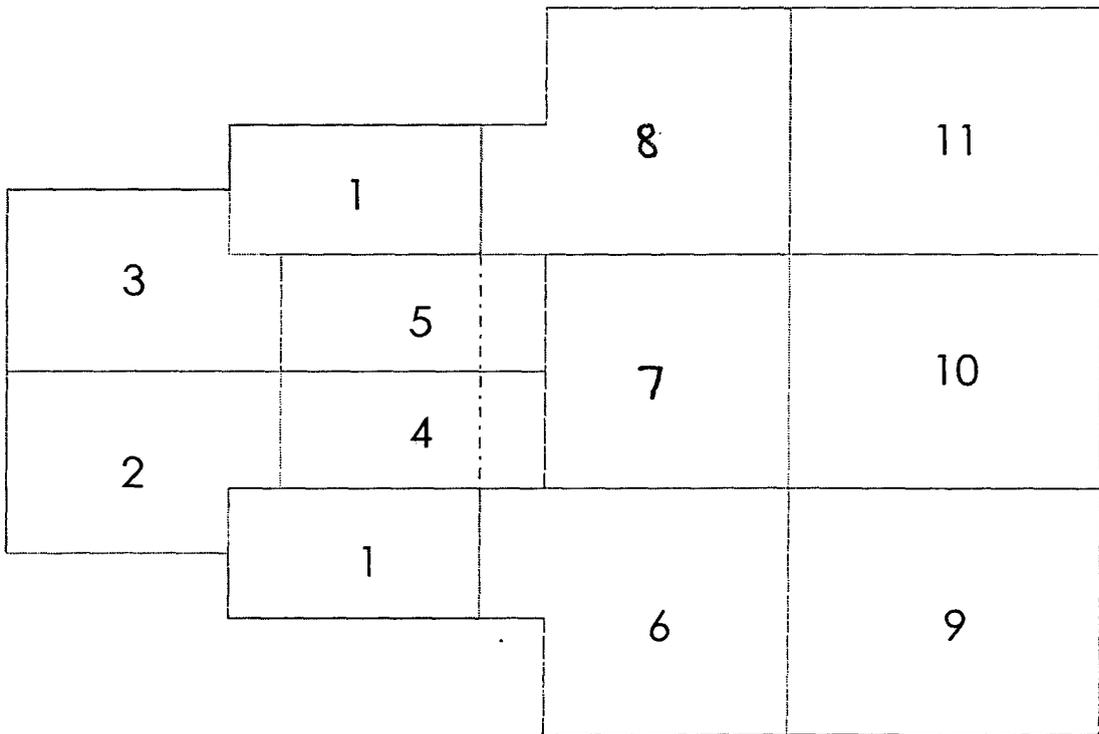
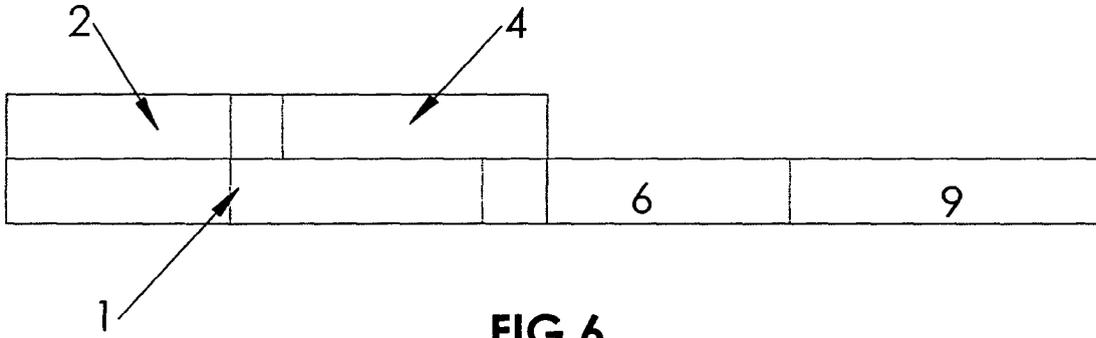
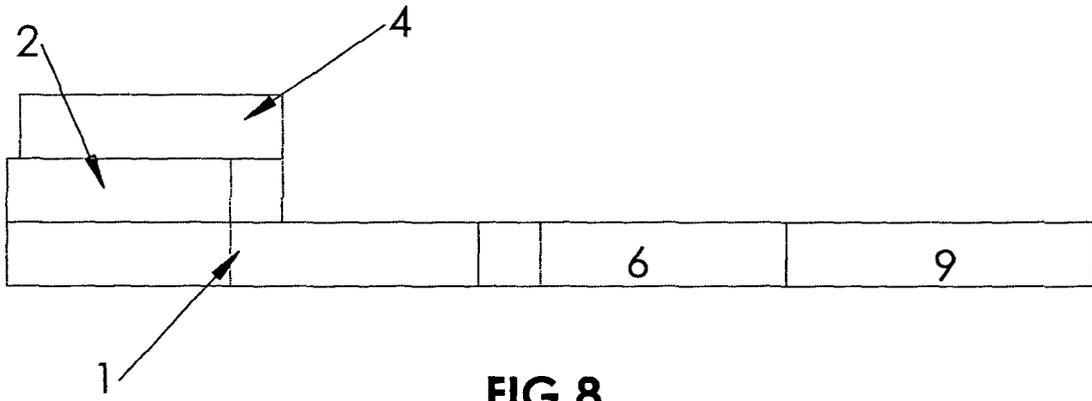


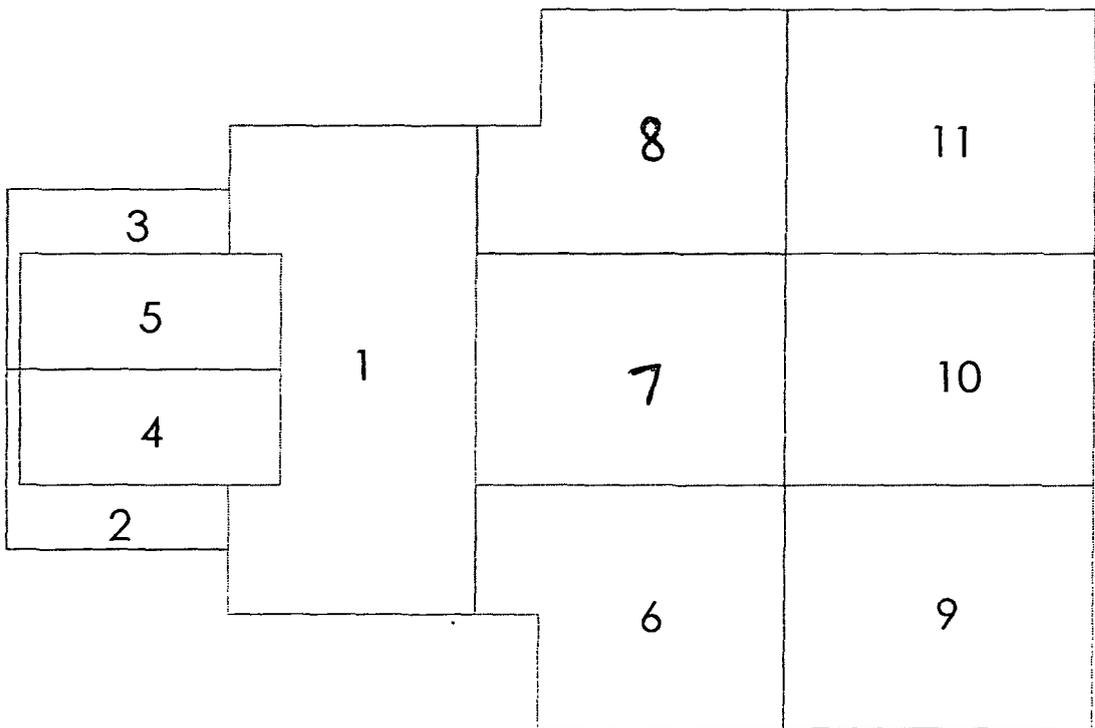
FIG. 5



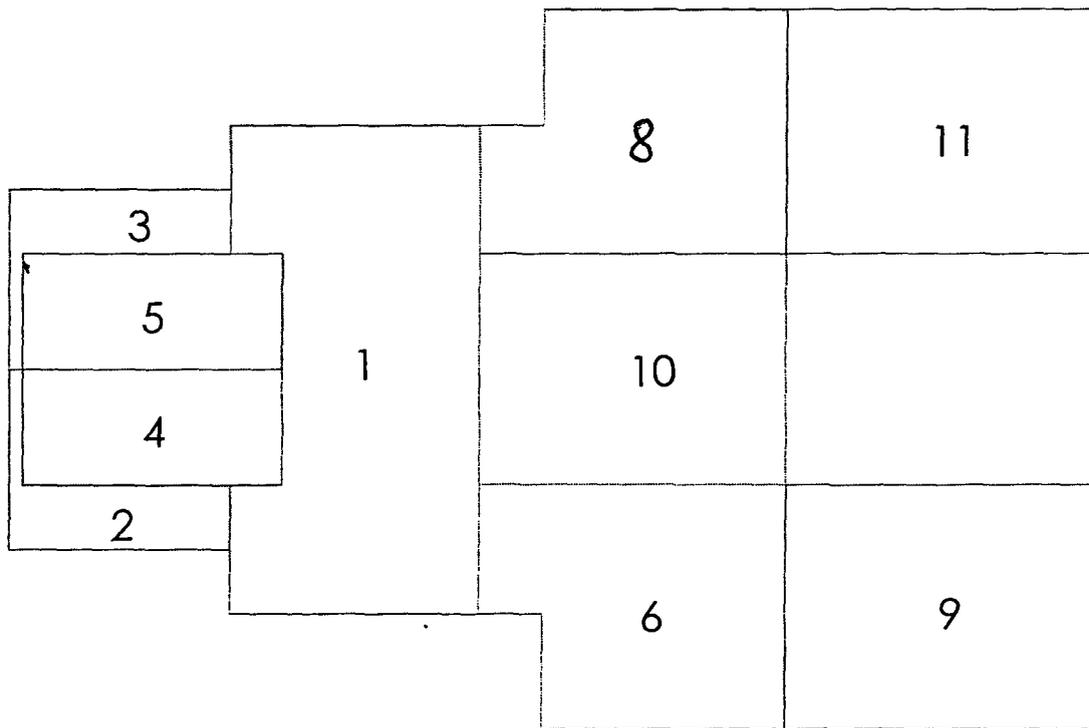
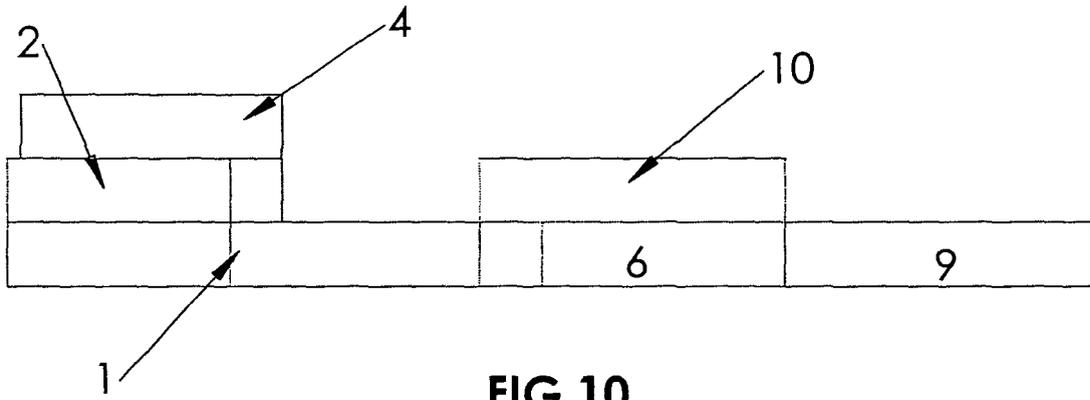


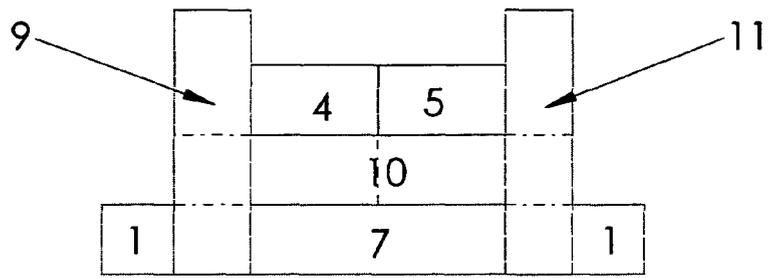


**FIG. 8**

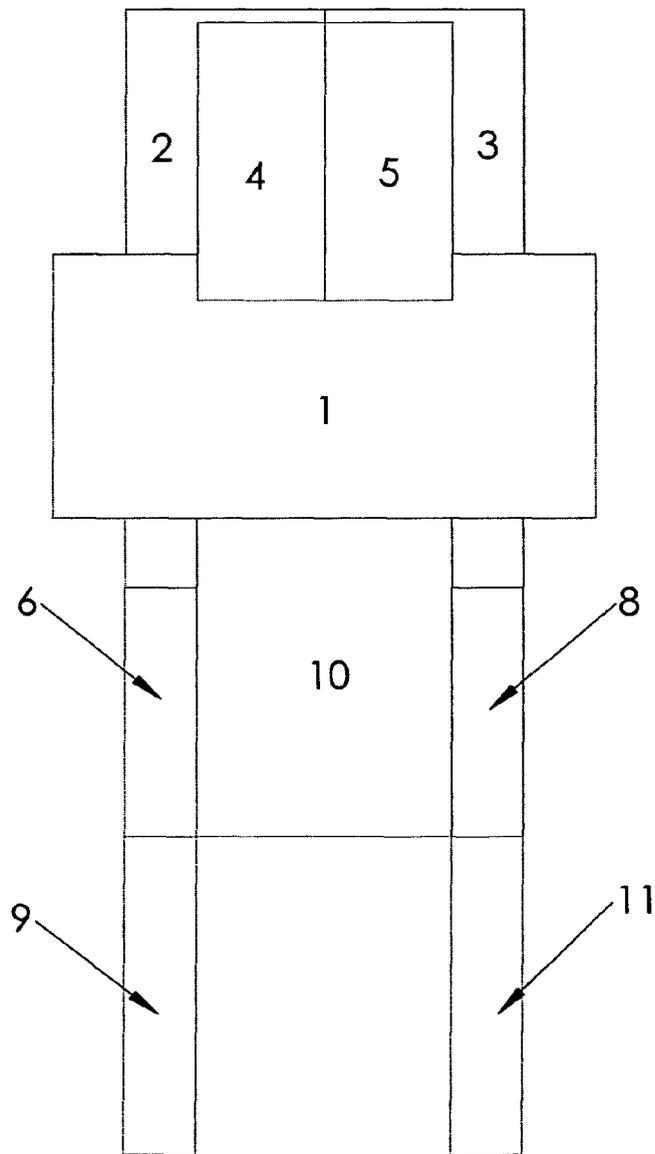


**FIG. 9**

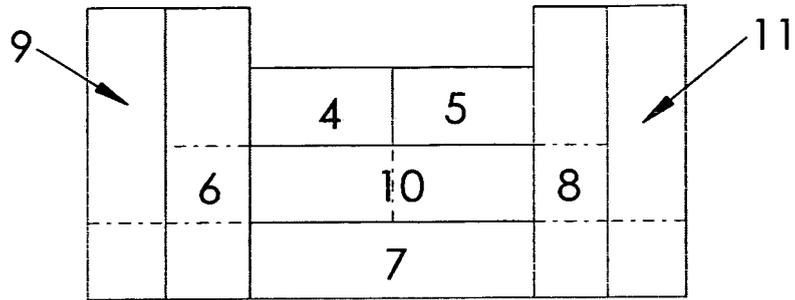




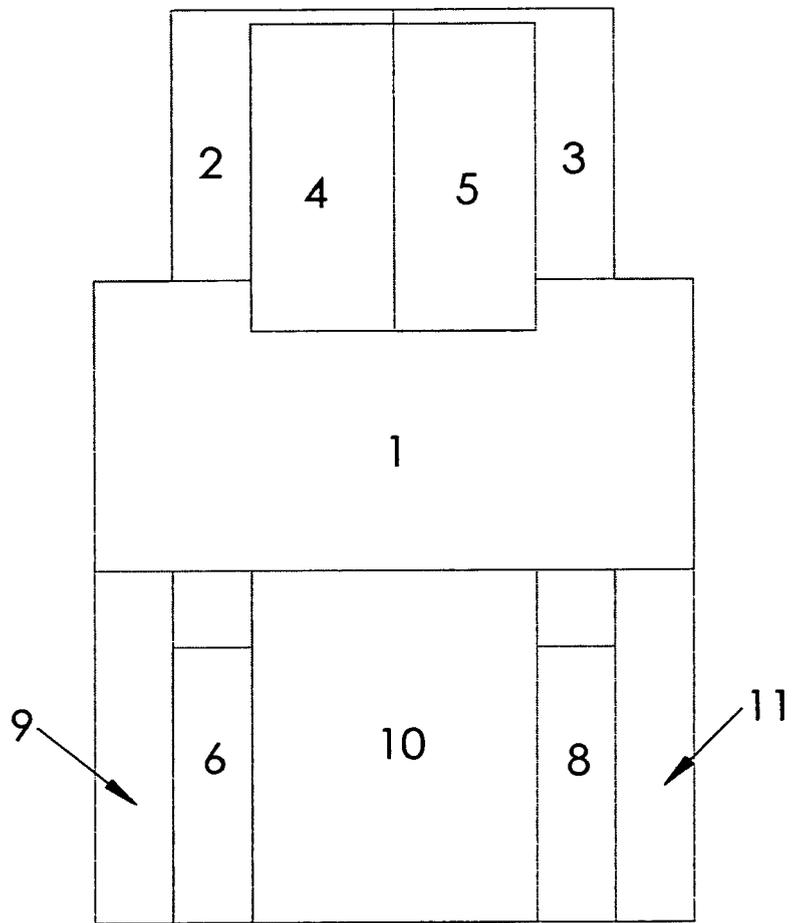
**FIG.12**



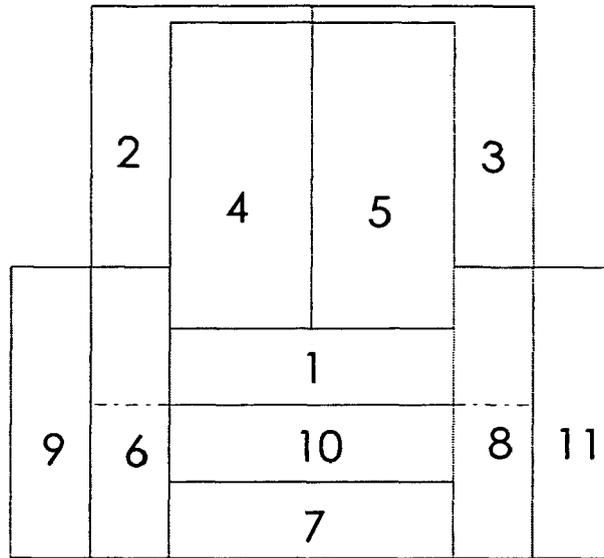
**FIG.13**



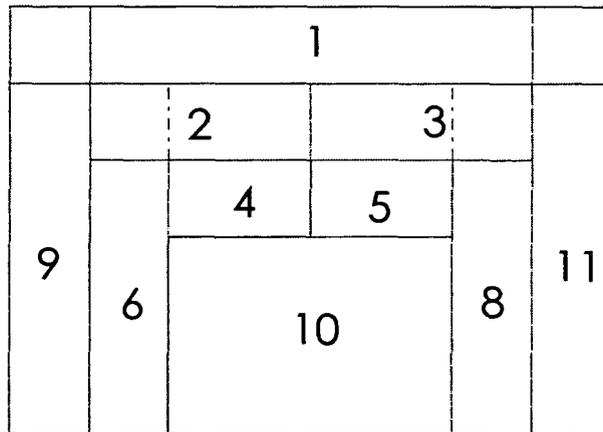
**FIG. 14**



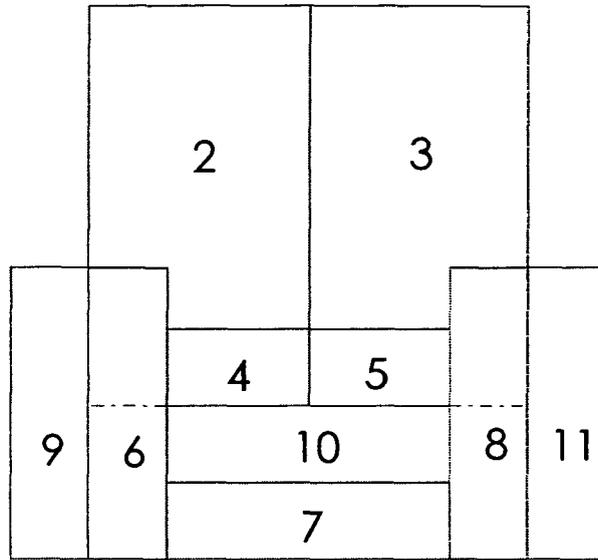
**FIG. 15**



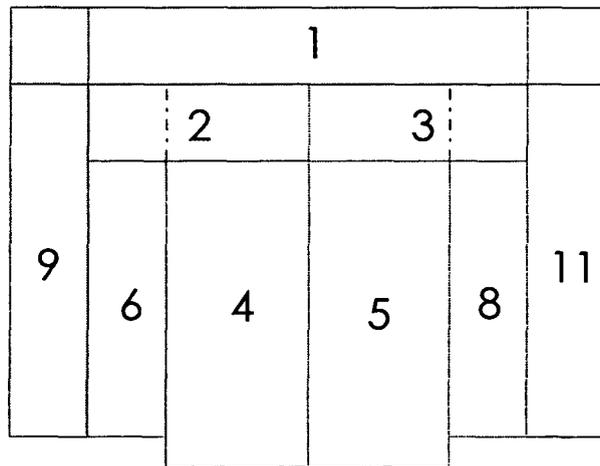
**FIG.16**



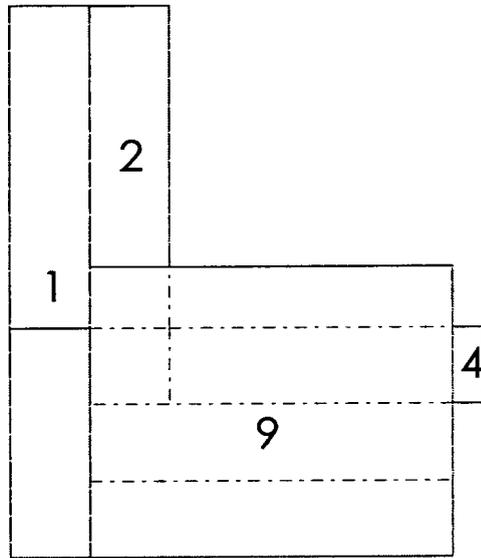
**FIG.17**



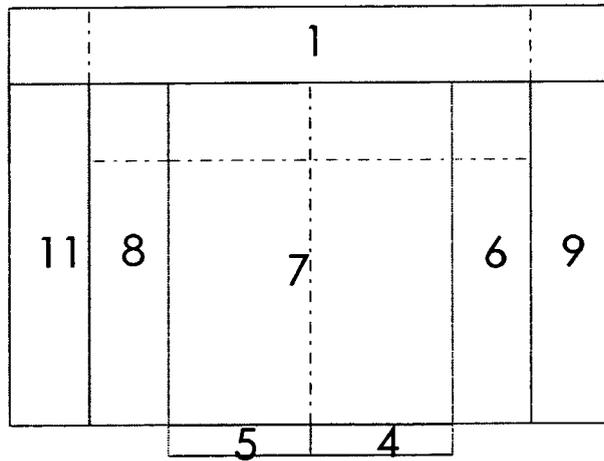
**FIG.18**



**FIG.19**



**FIG. 20**



**FIG. 21**